

horreur à la suite de ce massacre qui aurait pu être évité, le Ministre a déclaré : « Cet assaut des soldats de l'APR compromet très sérieusement tous les efforts de réconciliation nationale entrepris jusqu'ici, autant par les Rwandais eux-mêmes que par la communauté internationale. Cette violence est tout à fait inacceptable. Une enquête doit être mise sur pied, les auteurs du massacre identifiés, et le gouvernement du Rwanda doit prendre des mesures pour éviter qu'une telle hécatombe ne se reproduise. Je rappelle aux autorités rwandaises qu'elles ont le devoir d'instaurer un climat de confiance propice au retour des réfugiés, conformément aux engagements qu'elles ont pris à la Conférence sur les réfugiés qui s'est tenue à Bujumbura à la mi-février. Dans l'immédiat, j'ai dépêché l'ambassadeur Dussault sur place. Il me fera rapport rapidement et le gouvernement canadien prendra les décisions qui s'imposent. »

**M. Ouellet exprime sa profonde déception suite à la reprise des hostilités au Sri Lanka**

Le 21 avril 1995, n° 74

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a exprimé sa très profonde déception face à la décision unilatérale des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET) de mettre fin au processus de paix au Sri Lanka et de reprendre les hostilités en lançant une attaque surprise, le 19 avril, contre deux navires gouvernementaux dans le port de Trincomalee. « Nous sommes consternés par l'action précipitée des TLET ainsi que par les nouvelles pertes de vie. Nous demandons aux chefs des Tigres de revenir sur leur décision et de retourner à la table des négociations. L'attitude des TLET constitue un recul alors qu'une paix sans incident majeur régnait au Sri Lanka depuis janvier. Tout au long du processus, le gouvernement du Sri Lanka s'est montré très ouvert à un grand nombre de revendications des TLET », a déclaré M. Ouellet.

**Le secrétaire générale de l'OCDE en visite à Ottawa**

Le 21 avril 1995, n° 73

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui que le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), M. Jean-Claude Paye, sera en visite à Ottawa les 24 et 25 avril 1995. Dans le cadre de sa visite, M. Paye rencontrera le ministre MacLaren, le ministre de l'Industrie, M. John Manley, le sous-ministre des Affaires étrangères, M. Gordon Smith, le sous-ministre du Commerce international, M. Allen Kilpatrick, le premier sous-gouverneur de la Banque du Canada, M. Bernard Bonin, ainsi que des représentants des ministères des Finances, de l'Environnement, de l'Industrie, du Développement des ressources humaines, du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères et du Commerce international. Le secrétaire général de l'OCDE visite régulièrement les pays membres de l'OCDE pour discuter de l'état de leurs économies. Au cours de son séjour à Ottawa, M. Paye parlera également du programme de la réunion annuelle des ministres des pays membres de l'OCDE, à Paris, qui, cette année, aura lieu les 23 et 24 mai.

**DISCOURS**

Le gouvernement du Canada s'emploie essentiellement de trois façons à accroître sa capacité d'intervention en cas de crise. Nous devons prendre des mesures préventives pour éviter que des tensions qui couvent ne dégénèrent en conflit militaire ouvert. Si nous pouvons empêcher un conflit d'éclater, non seulement nous réaliserons des économies sur les plans des mouvements de troupes et de l'intervention militaire, mais encore nous sauverons des vies et protégerons les droits des populations dans la région touchée.... La communauté internationale doit être en mesure d'intervenir sans tarder lorsque la diplomatie préventive échoue. Nos initiatives diplomatiques doivent être étayées par une possibilité d'intervention rapide. Nous devons être en mesure d'agir avant que le conflit prenne de l'ampleur, avant qu'il devienne une guerre déclarée et qu'il soit trop difficile, voire impossible, à résoudre. C'est pour éviter d'en arriver à cet extrême que le Canada a commandé une étude approfondie des options à court, moyen et long termes susceptibles d'améliorer la capacité d'intervention rapide de l'ONU en cas de crise comme celle qui a éclaté au Rwanda l'an dernier. Je crois que le seul fait d'avoir cette capacité pourrait suffire, dans bien des cas, à trouver une solution. La menace d'une intervention pourrait à elle seule inciter les parties à chercher un règlement pacifique. Et les belligérants étant sans doute peu disposés à entendre raison sans une telle menace, la capacité d'intervention est donc essentielle. Quant à la question, plus vaste, de donner à certains États la capacité de protéger les droits de la personne, nous en sommes aussi partisans et tentons d'ailleurs de donner l'exemple en la matière. Nous devons aider à reconstruire là où la guerre et l'oppression ont laissé de profondes cicatrices. Des cicatrices qui ont détruit les institutions démocratiques ou laissé peu d'espoir que de telles institutions voient le jour. Trop souvent, dans le passé, les pays ravagés par la guerre et l'oppression ont été livrés à eux-mêmes par la communauté internationale. Or, au lieu de voir leurs plaies se refermer, ils les ont vues empirer. Et les mêmes problèmes ont refait surface entraînant dans leur sillage les mêmes conflits meurtriers. Pour renverser ce cycle et instaurer une paix durable, nous devons être prêts à faire valoir les compétences et l'expérience qui ont protégé nos propres sociétés, de manière générale, de la violence et de l'oppression.

**Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la Conférence des internationales politiques sur les droits de la personne à Ottawa (Ontario), le 25 avril 1995, 95/28.**

**À VENIR :**

17 avril-12 mai :	Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à New York
4 -6 mai :	Réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale à Whistler, C.B.
5-10 juin :	25 <sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'OÉA
15-17 juin :	Sommet du G-7 à Halifax